

COMMUNE DE VAUDREY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 novembre 2022

Date de convocation : 27 octobre 2022

Présents : Virginie PATE, Corine FEVRE-BURDY, Laurent SCHOUWEY, Martial PERRIN, François-Xavier LAMBERT, Patrice JURET, Philippe FEVRE-BURDY, Patrick MONNERET.

Absents excusés : Aline Gauthier (pouvoir donné à Laurent Schouwey), Céline Charton (pouvoir donné à Virginie Pate), Fabrice COMTE

Secrétaire de séance : Corinne Fèvre Burdy

Approbation du compte rendu du 21 septembre 2022.

Heure de Début de séance : 20h35

1) Adhésion cofor

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'Association des communes forestières, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 187.33€.

Cette adhésion permettra de bénéficier de formations et des conseils sur l'aménagement forestier et d'adapter les forêts en fonction des changements climatiques.

Martial Perrin représente la commune en tant que titulaire et Patrick Monneret en tant que suppléant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Plan prévisionnel d'investissement : point d'étape

Le conseil municipal a fait un bilan des travaux effectués en 2022 et ceux à venir en 2023. Nous avons repris le projet que nous avons élaboré en 2020 pour le mandat 2020-2026

En 2022, nous avons effectué des travaux de rénovation du presbytère pour un montant de 370 000€ dont 148 000€ d'autofinancement.

La dalle de Maximilien a également été restaurée pour un montant de 10 500€ dont 2 625€ d'autofinancement.

En ce qui concerne la voirie, le conseil municipal avait voté la réfection de la rue des curottes et du pont du Gué pour un montant total de 15 186€ (autofinancement).

A partir de 2023, nous avons envisagé d'effectuer des travaux de façade et d'étanchéité des murs et des sols de l'église. Ce projet est estimé à environ 100 000€ (aucun devis encore réalisé)

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre notre réflexion sur la construction d'un réseau de chaleur entre la mairie et la salle des fêtes avec l'isolation des combles pour la mairie qui devrait générer des économies d'énergie et une amélioration du confort, la chaudière à fioul serait changée.

Un projet d'aménagement de voies douces à l'intérieur du village, de planter des arbres et de repeindre le chalet abris bus avait été évoqué également en 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3) Bilan financier salle des fêtes (SIDEDEC)

Le conseil municipal a approuvé le bilan financier définitif des travaux de la salle des fêtes qui s'élève à 205 227.72€ TTC. Afin de solder le projet, nous devons reverser au SIDEDEC 2180.74€ afin d'équilibrer le budget final

Adopté à l'unanimité des membres présents

4) Travaux 2023 : Projets d'économies d'énergie (éclairage public, isolation bâtiment mairie...)

Des travaux d'isolation des combles de la mairie sont prévus pour 2023 ; Dans le cadre de ce projet nous solliciterons des aides financières et une prestation proposée par le SIDEDEC.

Il s'agit d'une proposition de diagnostics énergétiques et une prévision d'achat groupé par les communes.

Par ailleurs, il n'y a pas de possibilité de baisser l'intensité des ampoules de l'éclairage public à d'autres heures qu'actuellement (de 23h à 5h) car le préréglage est effectué en usine.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5) Mise à jour du plan communal de sauvegarde

En cas de catastrophe, le conseil municipal prévoit de mobiliser des personnes référentes et du matériel pour monter un poste de secours. Mise à jour des personnes à mobiliser.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6) Location forfaitaire de la salle des fêtes pour associations

Le tarif voté par le conseil municipal est le même que pour une réservation d'un particulier pour une association extérieure au village qui organise une manifestation.

Adopté à l'unanimité des membres présents

7) Délibération du $\frac{1}{4}$ investissement

Cette délibération autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hormis les dettes afférentes au remboursement du capital) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 136.312€ qui sera réparti entre les comptes 21 et 23 avant le vote du budget

Adopté à l'unanimité des membres présents.

8) Informations et questions diverses :

Le repas des anciens sera organisé le samedi 10 décembre à midi, les vœux 2023 seront prononcés le vendredi 13 janvier à 18h30 et la commémoration du 11 novembre sera quant à elle organisée à Souvans à 9h45.

Fin de séance : 23h

